

remboursement de crédit

Par **muse55**, le **08/04/2010** à **13:37**

bonjour, je voudrais réglé par anticipation un crédit qui était à l'origine supérieur à 21000 euros, hors on me demande 4% du capital réglé en plus, pour moi le capital réglé est celui que j'ai déjà payé mais le crédit me compte les 4% sur le capital restant du la phrase exacte est " en cas de remboursement anticipé total ou partiel, une indemnité de 4% du capital réglé sera due", pouvez vous me dire quel capital je dois payer, ce qui me reste à payer ou ce que j'ai déjà payé, merci pour vos réponses

Par **jeeecy**, le **08/04/2010** à **16:19**

tu dois le capital restant plus une indemnité de 4% sur ce capital restant dû

en tout cas c'est comme cela que je comprends la phrase ;)

Par **Camille**, le **09/04/2010** à **13:04**

Bonjour,

Oui, bien sûr !

"réglé" doit s'entendre comme "réglé par l'opération de remboursement anticipé partiel ou total".

L'indemnité de 4% ne, peut en aucun cas, porter sur le montant déjà remboursé préalablement (et qui, donc appartient déjà au débiteur) ou sur le montant résiduel du prêt encore à rembourser ultérieurement, manquerait plus que ça !